

Commune de Neyruz (LOT 3)
Nouvelle mensuration officielle

Enquête publique

Conformément à l'art. 28 de l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) du 18 novembre 1992, aux art. 46 à 48 de l'ordonnance cantonale sur la mensuration officielle (OCMO) du 20 février 2024, le géomètre officiel adjudicataire des travaux, d'entente avec la Commune, met à l'enquête publique les nouveaux plans du registre foncier.

L'enquête a pour objet :

- la régularité des limites inchangées ;
- la conformité des limites modifiées avec les conventions passées ;
- les limites du domaine public des eaux ;
- les modifications de minime importance et les réunions de biens-fonds effectuées d'office par le géomètre

Les documents mis à l'enquête :

- les nouveaux plans du registre foncier ;
- le registre des biens-fonds et le cadastre transitoire ;
- le plan inventaire du domaine et des passages publics.

Périmètre

Le périmètre de l'enquête concerne la totalité du territoire de la commune de Neyruz (lot 3).

Durée de l'enquête

L'enquête publique dure trente jours et a lieu du vendredi 14 juin au samedi 13 juillet 2024 inclus.

Consultation du dossier

Le dossier est déposé à l'Administration communale de Neyruz, route de Romont 4, 1740 Neyruz. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau communal soit du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et le lundi après-midi de 13h30 à 18h à l'exception du 8 au 12 juillet où les horaires d'ouverture sont le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30.

Le géomètre sera présent à l'administration communale, les jeudis 27 juin et 11 juillet 2024 de 16h00 à 19h00.

Information aux propriétaires

Les titulaires d'un droit de copropriété ou de propriété commune (par ex. hoirie), de PPE reçoivent en principe un seul avis pour l'ensemble de la propriété collective.

Réclamations

Toute personne qui justifie d'un intérêt digne de protection peut former une réclamation. Les réclamations sont à adresser par écrit, pendant la durée de l'enquête, à la Commune de Neyruz, à l'attention du géomètre soussigné, et doivent être motivées (art. 49 OCMO). Une réclamation relative à la surface d'un bien-fonds sera considérée comme sans objet.

Divers

Les documents sont conformes à l'état de propriété du Registre foncier de la Sarine, en date du 30 avril 2024.

Pascal Bongard
Ingénieur géomètre officiel

Pascal Bongard SA
Route de la Fonderie 8c
1700 Fribourg